

Parc naturel du Haut-Languedoc

Le comité syndical du parc naturel du Haut-Languedoc qui s'est réuni le 17 décembre dernier à Saint-Pons-de-Thomières a adopté l'extension du périmètre du Parc et par là même répondu favorablement aux demandes émises par 16 communes, dont une dizaine situées dans le Tarn, d'intégrer le périmètre du parc naturel du Haut-Languedoc. Berlats, Escroux, Espérausses, Gijounet, Lacaze, Le Masnau Massuguiès, St-Pierre-de-Trivisy, St-Salvi-de-Carcavès, Senaux et Viane vont donc participer aux côtés de leurs consœurs aux travaux concernant la future charte qui régira le parc pour la période 2009-2021. Suite à cette décision, ce sera au Conseil régional Midi-Pyrénées de délibérer en ce qui concerne les communes tarnaises puis au préfet du Tarn de donner son avis. Les communes devront approuver le projet de la nouvelle charte du Parc et s'acquitter de leur cotisation (1,10 euros par habitant).